

**Arrêté n° 2026/039**  
**Fixant la composition**  
**des Commissions Administratives Paritaires (CAP)**  
**et la représentation femmes hommes**  
**sur les listes de candidats des représentants du personnel**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu les recensements des effectifs relevant des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**ARRETE**

**Article 1 :** Les effectifs de fonctionnaires relevant des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sont les suivants :

	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	170	85	255
Catégorie B	353	139	492
Catégorie C	2 131	1 379	3 510

**Article 2 :** Le nombre de représentants du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires est le suivant :

	Titulaires	Suppléants
Catégorie A	5	5
Catégorie B	5	5
Catégorie C	8	8

**Article 3 :** Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes fixée comme suit :

	Femmes	Hommes
Catégorie A	66,67 %	33,33 %
Catégorie B	71,75 %	28,25 %
Catégorie C	60,71 %	39,29 %

**Article 4 :** Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Vienne
- transmis aux organisations syndicales
- publié sur le site du Centre de gestion de la Vienne.

Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,  
Le 15 avril 2026,  
Le Président,  
Edouard RENAUD



AR Prefecture

086-288600232-20260415-ARRETE2026\_039-AR  
Reçu le 27/04/2026